ABLOMÉ
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 34 boulevard Solférino - 86000 POITIERS
Transféré : 41 rue de la chaussée – 86000 POITIERS
851 773 531 RCS POITIERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 11 AVRIL 2025

L'an 2025,
Le 11 avril,
A 10 heures 30,

Monsieur Christophe DA CUNHA TEIXEIRA, demeurant 6 rue des Trois Rois 86000 POITIERS,

Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société ABLOMÉ,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège social,

- Modification de l'article 4 des statuts,

- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 34 boulevard Solférino, 86000 POITIERS au 41 rue de la chaussée, 86000 POITIERS, et ce à compter du 1er avril 2025.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 41 rue de la chaussée, 86000 POITIERS »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Christophe DA CUNHA TEIXEIRA

